

1004113302

DATE DEPOT :	2010-05-12
NUMERO DE DEPOT :	41133
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	3 AV HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/03/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MEMBRE DU DIRECTOIRECHANGEMEN
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE PRESIDENT

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.510.400 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 16 mars 2010

L'an deux mil dix,
Le 16 mars,
à 10 heures 15,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocation Advisors se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Philippe VAYSSETTES	Président
Monsieur Hugues AUBRY	Vice-Président
Madame Yves SAINT REQUIER	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Andius TEIJGELER	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance :

Monsieur Stéphane CORSALETTI	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur Basile SCHLUMBERGER	Membre du Directoire
Monsieur Pascal COSSE	Commissaire aux Comptes
Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Invités
Monsieur Richard BRUENS
Monsieur Arnaud de DUMAST
Monsieur Olivier COUVREUR
Monsieur Patrice DEBONO
Monsieur Bertrand MAILLET
Monsieur Olivier LEGUAY

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.....

Extrait certifié conforme
Le 12 avril 2010

Le Secrétaire

▪ Modification dans la composition du Directoire de Asset Allocation Advisors

Le Directoire de Asset Allocation Advisors ayant été nommé le 20 mars 2006 pour quatre ans, les mandats des Membres du Directoire arrivent à échéance. En conséquence le Conseil, réuni ce jour, a décidé de porter ce point à l'ordre du jour afin de renommer le Directoire par anticipation, la date du prochain Conseil étant fixée en juin.

En prévision de la fusion entre Asset Allocation Advisors et Neuflize OBC Asset Management qui doit intervenir le 31 mars 2010, le Conseil souhaite modifier la composition du Directoire afin qu'il soit en adéquation avec la nouvelle organisation. En conséquence, les Membres du Directoire remettent leur mandat à la disposition du Conseil.

Après un échange de vues, le Conseil décide de fixer à trois le nombre des Membres du Directoire. Il renouvelle les mandats de

- M. Stéphane CORSALETTI, né le 25 juin 1962 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 2, Place Alphonse Laveran – Paris 5ème

- M. Julien MECHLER, né le 15 août 1969 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant 45, Avenue de la Motte-Picquet – Paris 15ème

et nomme comme nouveau Membre

- M. Arnaud GUERRIER de DUMAST, né le 28 août 1969 à Strasbourg (67), de nationalité française, demeurant 12, Avenue du Commerce – 78000 Versailles

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans, soit du 16 mars 2010 au 16 mars 2014.

MM. CORSALETTI, MECHLER et GUERRIER de DUMAST déclarent accepter cette nomination. Ils déclarent en outre satisfaire à la limitation fixée par la Loi en ce qui concerne le cumul des mandats, et ne pas faire l'objet d'une incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de faire obstacle à leur nomination.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Le Conseil de Surveillance reconduit ensuite, dans ses fonctions de Président du Directoire de Asset Allocation Advisors, M. Stéphane CORSALETTI pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. Stéphane CORSALETTI déclare accepter ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Conformément à la loi et aux statuts, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers sont valablement réalisés sur sa seule signature. Le Président du Directoire peut valablement donner procuration à un tiers, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il est rappelé que les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, et sauf clause contraire des statuts, répartir entre eux les tâches de la Direction, sachant toutefois que malgré cette répartition, les actes individuels de chaque membre du Directoire sont réputés avoir été accomplis collégialement et engagent donc le Directoire tout entier (art. R 225-39)

Dans ce cadre, M. Stéphane CORSALETTI propose au Conseil de répartir ainsi les fonctions entre les Membres du Directoire : Monsieur Arnaud GUERRIER de DUMAST aura en charge l'ensemble de l'activité DPM, Monsieur Julien MECHLER celle de la gestion dans sa globalité, Monsieur Stéphane CORSALETTI assurant la direction générale de la Société dans son ensemble.

Le Conseil de Surveillance déclare accepter à l'unanimité cette répartition.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.